

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 16/04/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

PRODUIT DE LA REDEVANCE  
SPECIALE D'ENLEVEMENT DES  
ORDURES MENAGERES  
EXERCICE BUDGETAIRE 2014

BUDGET DES ORDURES MENAGERES

**Présents :** MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP . ANTONELLI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

**Absent(s) :** MM. JB. CECCALDI - J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER- F. SEVEON – P. SIMEONI

**Absent(s) ayant donné procuration :** MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

**Secrétaire :** D. BICCHIERAY

Le Président propose de voter le produit 2014 de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères commune par commune.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'arrêter les montants suivants :

ALGAJOLA :	22 922.50 €
AREGNO :	23 831.00 €
AVAPESSA :	1 957.50 €
CALENZANA :	30 858.50 €
CALVI :	433 534.50 €
CATTERI :	2 866.00 €
GALERIA :	23 204.00 €
LAVATOGGIO :	3 452.00 €
LUMIO :	52 151.50 €
MANSO :	2 698.50 €
MONTEGROSSO :	5 654.50 €
MONCALE :	2 374.50 €
SANT'ANTONINO :	4 511.00 €
ZILIA :	4 984.00 €

**Soit un montant total de : 615 000.00 €**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,



Les propositions ci-dessus indiquées.  
DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif Ordures Ménagères 2014.

Fait et délibéré, le 22 avril 2014  
Pour copie conforme  
**Le Président**